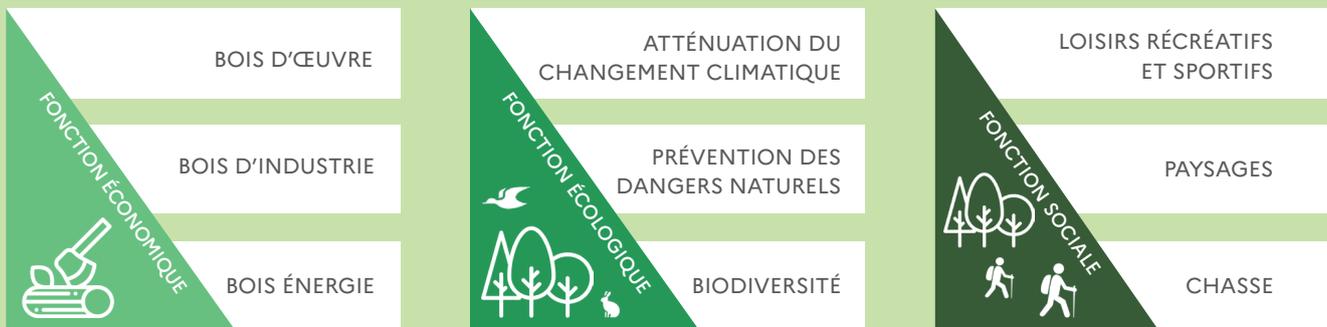


LA FORÊT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Un espace aux multiples enjeux

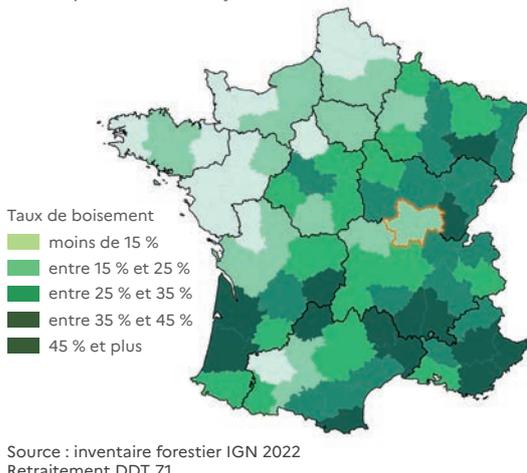


Un milieu attractif et multifonctionnel à partager

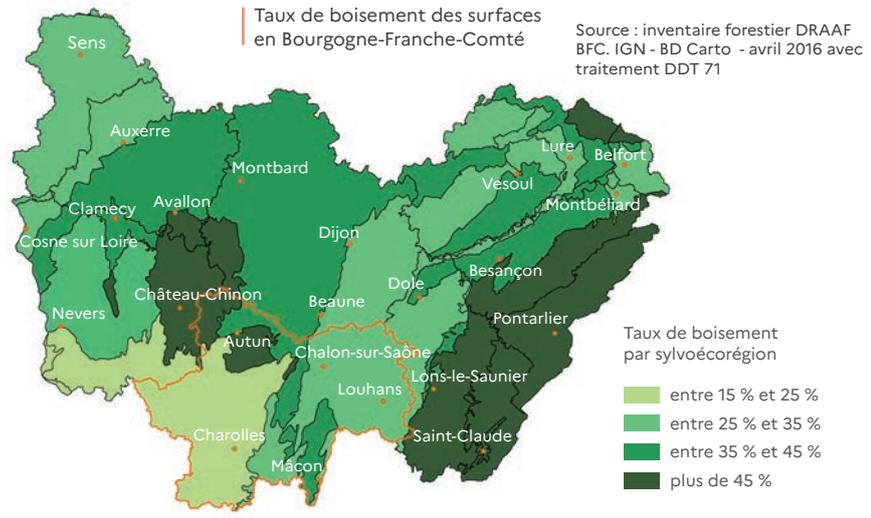


Une ressource croissante dans un département au boisement modéré

Taux de boisement des surfaces des départements français



Taux de boisement des surfaces en Bourgogne-Franche-Comté



La surface forestière a fortement progressé au cours des deux derniers siècles

Après avoir été largement exploitée pendant plusieurs siècles, la forêt de Saône-et-Loire a prospéré à partir de la révolution industrielle qui a conduit à l'utilisation de ressources énergétiques alternatives au bois. Ensuite, le taux de boisement a continué à évoluer au cours des deux derniers siècles, sur les terres agricoles délaissées du fait de l'exode rural.

À partir de 1950, des politiques forestières incitatives ont aussi contribué à la reforestation. Estimée à 115 000 ha au début du XIX^e siècle, la superficie forestière couvre aujourd'hui 205 000 ha, soit **un quart du territoire départemental**.

La forêt couvre ainsi **les surfaces les plus importantes après l'agriculture**.

Définition : la forêt est un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres pouvant atteindre une hauteur supérieure à 5 m à maturité in situ, un couvert boisé de plus de 10 % et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres. Elle n'inclut pas les terrains dont l'utilisation du sol prédominante est agricole ou urbaine (source : IGN d'après la FAO).



Chiffres clés	France métropolitaine		Bourgogne-Franche-Comté		Saône-et-Loire	
	Surface (Millions Ha)	Taux	Surface (Ha)	Taux	Surface (Ha)	Taux
Superficie forestière	16,1	31%	1 746 000	36%	205 000	24%
Peuplements feuillus	12	75%	1 406 000	81%	171 000	83%
Peuplements conifères	4,1	25%	340 000	19%	34 000	17%
Propriété forestière publique	4,3	24%	698 400	40%	45 100	22%
Propriété forestière privée	12,6	76%	1 047 600	60%	159 900	78%

Source : IGN - Memento Agreste © IGN 2022 - BFC - Campagne 2017 - 2021 avec traitement supplémentaire DDT 71

Le **taux de boisement** du département (24 %) est plus faible que les moyennes nationale (31 %) et régionale (36 %).

La forêt est composée très majoritairement de feuillus (83 %). Les résineux représentent 17 % de la surface forestière, soit moins que la moyenne régionale (19 %).

En Saône-et-Loire, la propriété forestière est privée à 78 %, un taux sensiblement supérieur à celui du niveau national.

Feuillus : améliorer leur gestion et renouveler les peuplements

Les feuillus couvrent plus de 80% des surfaces en forêt

Les **peuplements purs de feuillus** (dominés par une seule essence) s'étendent sur environ 77 000 ha de bois de chêne, hêtre, charme et frêne.

Les **massifs de feuillus mélangés** (au moins deux essences recensées), sur 82 000 ha, sont en grande partie constitués de chênaies mélangées avec des charmes, des hêtres ou des frênes. Le reste est constitué de **peuplements mixtes**, feuillus / résineux. En Saône-et-Loire, le volume total des feuillus sur pied est évalué à 29 millions de m³. Les bois feuillus potentiellement destinés au bois d'œuvre représentent un volume estimé à 14,6 millions de m³. Il s'agit majoritairement de chênes.



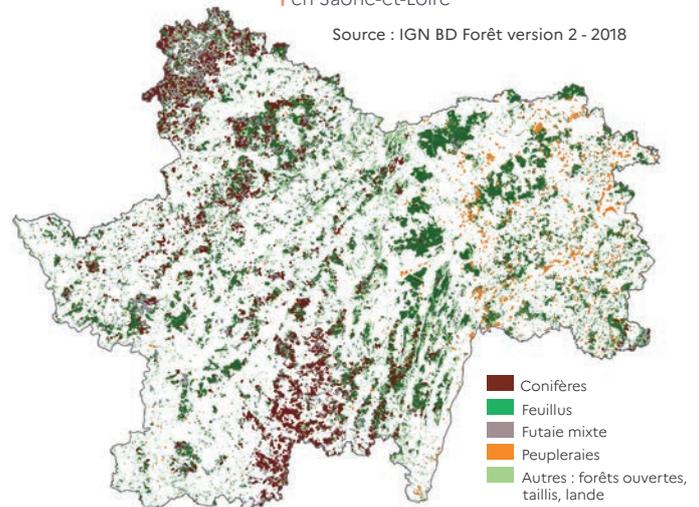
© Chêne DDT 71

Le chêne, essence phare des feuillus

Le **chêne** est considéré comme une **essence noble** pour le bois d'œuvre. C'est l'arbre qui présente l'essentiel des gros et très gros bois. Dans le département, les chênes de qualité sont présents dans le **Val de Saône** et le **Val de Loire**. Le **chêne sessile** (rouvre) et le **chêne pédonculé** sont les essences les plus représentées, avec un volume sur pied estimé respectivement à 10,2 millions de m³ et 5,8 millions de m³.

Les peuplements forestiers en Saône-et-Loire

Source : IGN BD Forêt version 2 - 2018



Premier rang régional pour la récolte de peupliers

Les peupleraies se rencontrent dans les zones humides des **vallées de la Seille** et de **la Saône**. Le **peuplier** bénéficie d'une **croissance rapide** et son bois est un matériau apprécié dans la filière du déroulage (ex : emballages alimentaires...).

Résineux : conforter la production

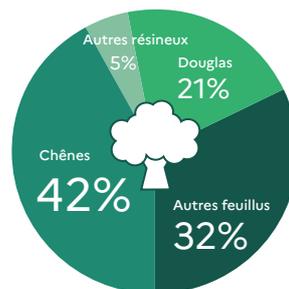
Plus d'1/3 du volume régional de douglas produit en Saône-et-Loire

En Saône-et-Loire, les **résineux** sont localisés principalement dans les **forêts du Morvan** et du **Clunisois-Beaujolais**, aux sols granitiques et aux reliefs marqués. 24 000 ha de résineux sont conduits en peuplements purs, généralement structurés en futaies.

Le **douglas**, essence dominante des résineux, occupe 19 000 ha en culture pure et représente environ 75 % du volume sur pied de l'ensemble des résineux.

Il est destiné à la **production de bois d'œuvre**, notamment pour ses qualités de **résistance mécanique** et de **durabilité naturelle**. Plantées massivement dans les années 50 à 70, les plantations de douglas arrivent aujourd'hui à maturité. Les essences résineuses secondaires sont pour l'essentiel le sapin pectiné et l'épicéa commun.

Répartition par peuplements et essences principales du volume total de bois sur pied en Saône-et-Loire



Volume total de bois sur pied = 40 millions de m³

Source : IGN BFC 2016

DÉFINITIONS

> **Bois sur pied [IGN]** : « bois fort tige sur écorce ». Il englobe la tige principale depuis le niveau du sol jusqu'à une découpe de 7 cm de diamètre (circonférence à 1,30 m et hauteur totale). L'IGN qualifie le bois sur pied selon 3 catégories de qualité, ne présument pas de son usage réel. Le « bois d'œuvre » correspond à la somme des bois de qualités 1 et 2 (la qualité 3 est utilisée en industrie ou chauffage).

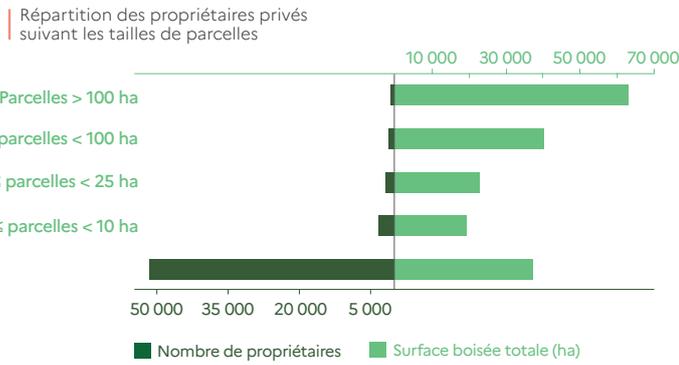
> **Bois rond [INSEE]** : tout bois abattu et façonné, avant la première transformation industrielle : grume (tronc coupé, ébranché et revêtu de son écorce), bille, rondin ou bûche.



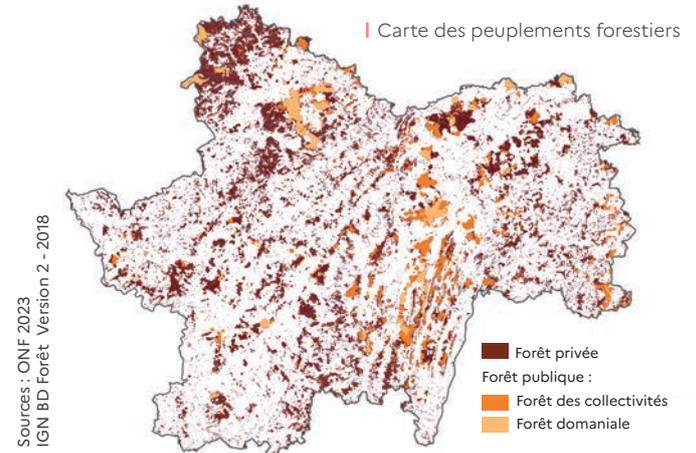


Une forêt à dominante privée et morcelée

En **Saône-et-Loire**, la **propriété forestière** est aux **3/4 privée**. La surface totale de **forêt privée** avoisine les 180 000 ha, appartenant à plus de 57 000 propriétaires différents. Moins de 300 propriétaires détiennent à eux seuls plus d'un tiers des surfaces. À l'inverse, 51 000 petits propriétaires en possèdent moins d'un quart. Ce morcellement de la propriété forestière constitue une contrainte importante pour une gestion coordonnée et d'ensemble des massifs forestiers.



La **forêt publique** s'étend sur 47 000 ha répartis entre les forêts domaniales (propriété de l'État), communales et celles détenues par des établissements publics et assimilés. La forêt publique dépend d'une réglementation spécifique: le régime forestier, dont la mise en œuvre est confiée à l'**office national des forêts (ONF)**.



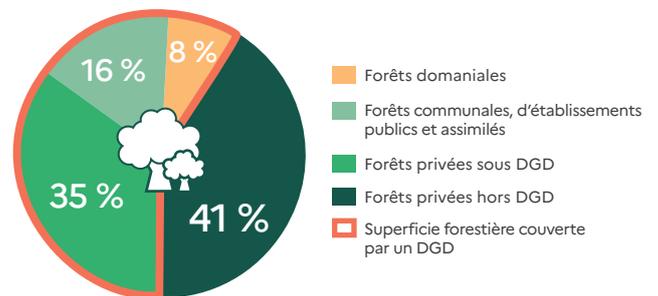
Plus de la moitié de la forêt est couverte par des documents de gestion durable (DGD)

La gestion durable des forêts garantit leur **diversité biologique**, leur **productivité**, leur **capacité de régénération**, leur **vitalité** et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économiques, écologiques et sociales. Le code forestier prévoit 3 types de documents de gestion durable en forêt privée :

- > le **plan simple de gestion (PSG)**, obligatoire pour les forêts de plus de 25 ha et volontaire pour celles de plus de 10 hectares,
- > le **règlement type de gestion (RTG)**, pour les forêts non soumises à PSG, à destination des propriétaires qui confient la gestion à une coopérative ou un expert forestier,
- > le **code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)**, outil de gestion simplifié à destination des propriétaires de petites surfaces.

La forêt publique est régie par l'**aménagement forestier** document de gestion durable établi et mis en œuvre par l'ONF.

Répartition forêt publique / forêt privée et proportions des surfaces sous document de gestion durable (DGD)

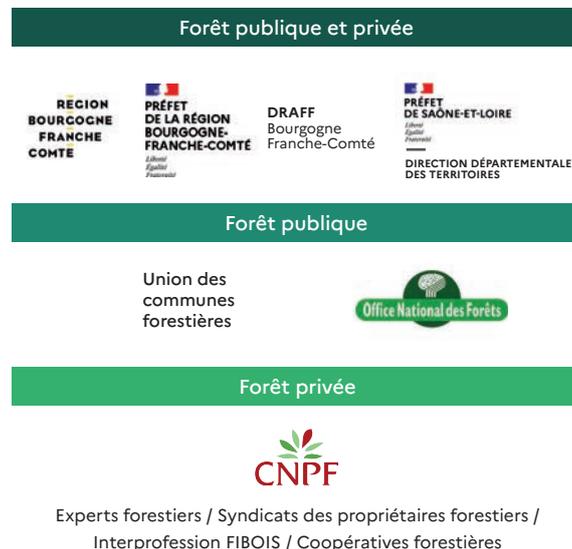


Source : IGN Kit PRFB © IGN 2016 BFC



Le Pic Noir est une espèce patrimoniale des milieux forestiers, présente en Saône-et-Loire. Il favorise la biodiversité dans l'écosystème forestier en creusant, généralement dans de vieux arbres (hêtres, sapins,...), des cavités pouvant être réutilisées par d'autres espèces animales.

La filière forêt-bois est accompagnée par un réseau d'acteurs



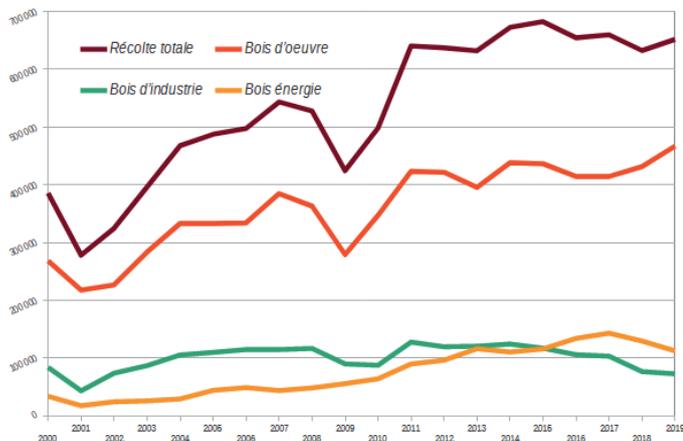
DÉFINITIONS

- > **Bois d'oeuvre** : grume ou bille de bois de qualité et de dimension suffisante pour être sciée, tranchée ou déroulée. Après transformation, ce bois sert en menuiserie, charpente, caisserie, ameublement,... Il est tiré du fût des arbres (partie la plus grosse et la mieux conformée).
- > **Bois d'industrie** : bois de petite dimension, destiné à être déchiqueté ou dissous pour la fabrication de pâte à papier ou panneaux de particules.
- > **Bois d'énergie** : nom donné à toutes les applications combustibles. Il se présente essentiellement sous la forme de bois, bûche, granulés bois, plaquettes, sciures, copeaux.

Accroître la mobilisation du bois, de manière durable, un enjeu majeur pour la filière forêt-bois



Évolution et répartition de la récolte départementale selon les branches de production (volume m³ bois rond)



Source : AGRESTE Bourgogne-Franche-Comté – Données récoltes 2000-2019

La collecte de bois peut encore être développée

Le volume de bois sur pied du département (feuillus et résineux) est estimé à environ 40 millions de m³. La forêt produit naturellement chaque année près d'1,5 millions de m³ de bois, dont seulement 43 % est récolté. Ce niveau de collecte est considéré comme modeste et une augmentation du volume de prélèvement est envisageable.

Une récolte majoritairement destinée au bois d'oeuvre

En 2019, la récolte totale de bois en Saône-et-Loire est estimée à 652 000 m³ (bois rond).

Plus de 70 % de cette récolte (467 000 m³) sont destinés au **bois d'oeuvre**, qui correspond aux utilisations « nobles » du bois : construction, charpente, menuiserie, ameublement... Ce bois d'oeuvre est issu à 75 % de résineux (349 000 m³). Ce fort taux est lié au cycle d'exploitation court des résineux (moitié moins long que celui des feuillus).

Le **bois d'industrie**, dissous ou décheté, est utilisé pour la fabrication de panneaux de particules ou fibres et de pâte à papier. Avec une récolte de 73 000 m³ en 2019, le bois d'industrie représente **11 % de la récolte**.

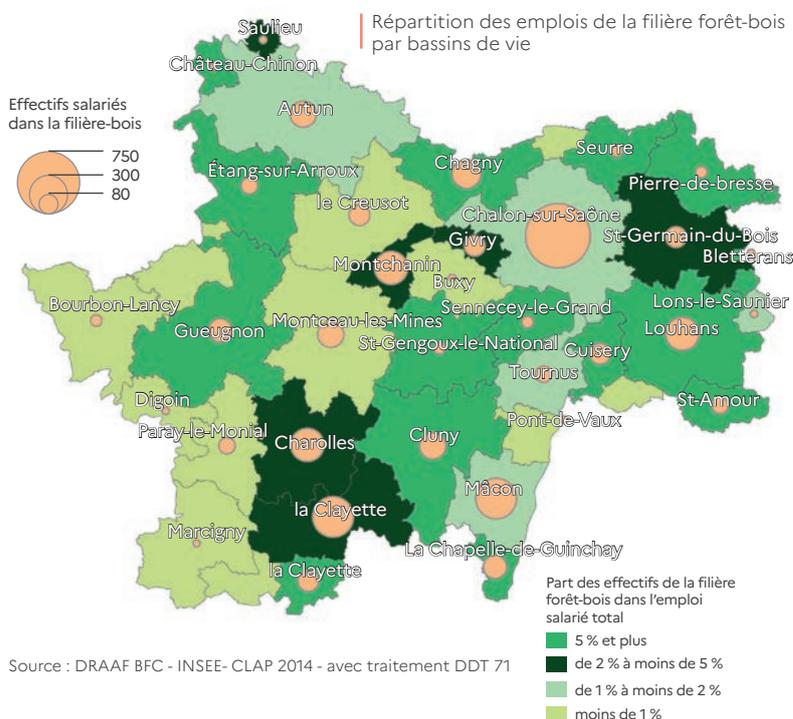
Le **bois énergie** représente environ **18 % de la récolte** départementale (112 000 m³ en 2019). Il est généralement utilisé sous forme de bois bûche, plaquettes, granulés, copeaux, sciures.



Filière bois durable : scierie en BFC © Xavier Remongin/Min.agri.fr

Sécuriser l'approvisionnement de la Saône-et-Loire, deuxième département employeur de la filière en région

Avec un peu plus de 700 établissements sur l'ensemble du territoire, employant près de 3 250 salariés, le département se situe au **2^e rang des employeurs de la filière forêt-bois en Bourgogne Franche-Comté**.



Source : DRAAF BFC - INSEE - CLAP 2014 - avec traitement DDT 71

Environ 55 % des effectifs concernent la **1^{er} transformation (sciage et travail du bois)**, ainsi que la **construction**.

La **fabrication de meubles** et **l'industrie du papier/carton** représentent respectivement 18 % et 15 % des effectifs salariés.

La **silviculture** et **l'exploitation forestière** (7 % des effectifs), sont pourvoyeuses d'emplois non délocalisables.

Les autres emplois (5 % des effectifs) sont liés à la fabrication d'objets divers en bois, à l'équipement pour la transformation du bois, au commerce et au transport et enfin à l'accompagnement de la filière.

Si la forêt est moins présente en surface que dans d'autres départements, la filière bois est à la pointe par le nombre d'entreprises, d'emplois et par la qualité et l'innovation des produits. Au vu des potentialités de prélèvements de bois supplémentaires et des besoins d'approvisionnement de la filière, il apparaît essentiel de mobiliser davantage la ressource bois locale.

La forêt porte des enjeux environnementaux et sociaux.

Elle constitue aussi une ressource économique très importante, renouvelable et durable.



De multiples atouts pour faire face aux contraintes

Une filière favorable à l'emploi et l'économie locale

La **Saône-et-Loire** compte environ **250 établissements** de **silviculture** et d'**exploitation forestière**. Les entreprises de première transformation (sciage et premier travail du bois), environ 90 établissements, sont implantées en milieu rural. Les activités de seconde transformation (350 structures) se situent à proximité des centres urbains ou des axes de communication. Le **volume scié en Saône-et-Loire** (127 000 m³ par an en moyenne pour la période 2010-2021) **représente près de 10 % du volume régional**.

Savoir-faire local et structures de formation, des atouts sur lesquels s'appuyer

La Saône-et-Loire bénéficie de l'implantation d'établissements reconnus de la filière bois, d'envergure importante (> 50 salariés), aux activités variées : sciage et rabotage, fabrication de carton ondulé, meubles de bureau, construction bois, placage et panneaux de bois... Sept établissements d'enseignement dispensent des formations dans le domaine de la forêt et du bois (métiers de la forêt et de la seconde transformation), allant du CAP au BTS, dont le lycée de Velet à Étang-sur-Arroux.

Dans le secteur de la recherche et de l'innovation, l'école nationale supérieure des arts et métiers de Cluny (ENSAM Cluny) porte un projet lié à la valorisation technique et économique des gros bois de Douglas. Les travaux de recherche en cours s'intéressent notamment à de nouveaux procédés de déroulage adaptés aux gros bois.

Des défis à relever pour dynamiser le développement de la filière

Faciliter l'exploitation des bois : parmi les 40 millions de m³ de bois sur pied total, près de 8 millions, soit 20 %, sont considérés en classe d'exploitabilité difficile ; notamment en raison de distances de débardage supérieures à 500 mètres. Ces contraintes peuvent être minimisées en améliorant la desserte forestière et la voirie de liaison avec le réseau routier départemental.

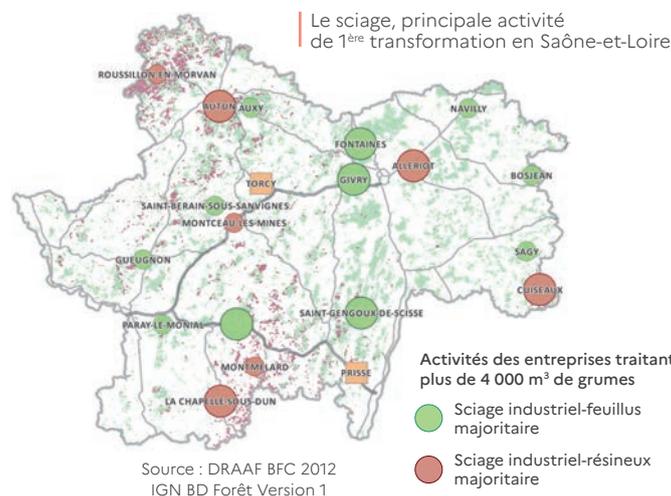
Promouvoir les regroupements des propriétaires forestiers privés/publics :

la structure morcelée de la propriété forestière privée constitue un obstacle à la mobilisation du bois, dans un objectif de gestion coordonnée. Les groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF) représentent à ce titre un mode de gestion collective intéressant.

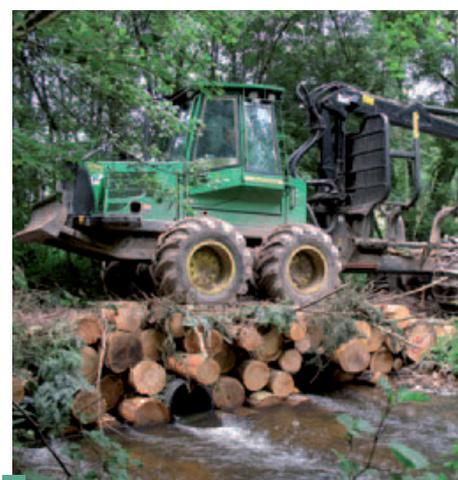
Renforcer les capacités de résilience des écosystèmes forestiers face au changement climatique et aux attaques de parasites : les sécheresses récurrentes des dernières années et les attaques de parasites (scolytes) conduisent les acteurs forestiers à modifier leurs pratiques et à rechercher des essences susceptibles d'être plus résilientes au changement climatique.

Préserver la valeur environnementale des forêts : afin de maintenir l'importante diversité biologique de la forêt, sa multifonctionnalité et sa capacité de régénération, la gestion forestière doit prévoir des pratiques adaptées : diversifier les peuplements au sein d'un même massif forestier, augmenter la proportion d'arbres sénescents et de bois mort dans les forêts, préserver les lisières forestières... La contractualisation pourra constituer un outil précieux pour améliorer la valeur environnementale des peuplements.

Prévenir les risques d'incendie de forêt : l'année 2022 a été marquée par des incendies de forêt et végétation d'une ampleur exceptionnelle en France. Ce risque incendie de forêt, accentué par le changement climatique, doit être pris en compte dans la gestion sylvicole et les aménagements des massifs forestiers (infrastructures, point d'eau, végétation...).



- Activités des entreprises traitant plus de 4 000 m³ de grumes
- Sciage industriel-feuillu majoritaire
 - Sciage industriel-résineux majoritaire
 - Sciage-feuillu majoritaire
 - Sciage-résineux majoritaire
 - 1^{ère} transformation industrielle (hors sciage)



Une politique forestière qui concourt au développement de la filière



UN CONTRAT RÉGIONAL 2018-2028 POUR LA FILIÈRE FORÊT-BOIS, ISSU DU PROGRAMME NATIONAL

La filière forêt-bois est identifiée au niveau national comme une filière d'avenir. Pour l'accompagner, un **programme national de la forêt et du bois (PNFB)** a été élaboré, fixant objectifs et plan d'actions pour la période 2016-2026. Il doit être décliné au sein de chaque région pour en adapter les orientations.

Le programme national de la forêt et du bois (PNFB) 2016-2026 comporte 4 objectifs et un plan d'actions

4 OBJECTIFS

Créer de la valeur dans le cadre de la croissance verte, en gérant durablement la ressource

Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer à des projets de territoires

Conjuguer atténuation et adaptation des forêts françaises au changement climatique

Développer des synergies entre forêts et industries

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Maintenir et renforcer la politique de prévention et de lutte contre les risques
 - Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique
- Diminuer les incertitudes liées au changement climatique
 - Dynamiser la gestion forestière
 - Connaître, préserver et valoriser la biodiversité
- Mieux connaître les services rendus par le fonctionnement des écosystèmes forestiers
 - Accompagner les gains de compétitivité
 - Encourager l'utilisation du bois (matériau)
- Être offensifs à l'international, en lien avec le CSF
 - Éduquer, moderniser la communication
- Mieux structurer les liens entre professionnels de la filière
- Veiller à une articulation optimale des usages du bois, en lien avec le CSF Bois
- Un plan national ambitieux «Forêt-Bois Recherche, Développement, Innovation 2025»
 - Renforcer la formation au sein de la filière, avec le CSF Bois
 - Optimiser les soutiens à la filière

En Bourgogne-Franche-Comté, l'État, la Région et l'interprofession FIBOIS, via un travail collectif, ont fait le choix d'un **document stratégique unique**, couvrant les champs du contrat stratégique de filière et du PNFB : le contrat forêt-bois régional. Afin d'assurer les conditions nécessaires à la création de valeur ajoutée dans la filière bois locale et sécuriser son approvisionnement, le contrat régional identifie **les enjeux** suivants pour la filière amont, **en Saône-et-Loire** :

Améliorer les peuplements forestiers de feuillus
> Assurer le renouvellement du chêne

Améliorer la qualité des peuplements de résineux
> Allongement de l'âge d'exploitation
> Étalement des coupes

Améliorer l'accessibilité des massifs
> Renforcer les routes du bois
> Créer des dessertes forestières

Encourager une gestion respectant la biodiversité
> Multifonctionnalité des forêts

Anticiper le changement climatique
> Adapter la sylviculture
> Accroître la résilience des milieux

Maintenir ou rétablir l'équilibre sylvocynégétique
> Préserver le renouvellement des peuplements

Améliorer la gestion des forêts
> Augmenter la surface forestière couverte par des documents de gestion

Encourager une gestion respectant la biodiversité
> Multifonctionnalité des forêts

Des outils permettent de valoriser une gestion forestière durable

> **Des labels de certification de la filière bois** : le **label européen PEFC** (Pan European Forest Certification) et le **label international FSC** (Forest Stewardship Council). En Bourgogne-Franche-Comté, la part certifiée atteint 48 % de la récolte totale régionale, plaçant la région au 4^e rang national.

> **Des stratégies locales de développement forestier** : ces approches sont essentielles pour créer des dynamiques locales autour de la gestion forestière, développer les circuits-courts, accompagner des projets collectifs et travailler sur le caractère multifonctionnel des forêts (Charte forestière du Morvan, Charte forestière du Clunisois...).

Un acteur départemental de la politique forestière : la DDT de Saône-et-Loire

Le service environnement assure les missions d'accompagnement et de contrôle de la gestion forestière.

ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS FORESTIERS
> Aides financières
> Incitations fiscales

INSTRUCTIONS DES DOSSIERS
> Coupe
> Défrichement

CONTRÔLE DU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION FORESTIÈRE